

Prévoyance individuelle libre

pilier 3b

Caractéristiques

Personnes concernées	Toutes les personnes vivant en Suisse.
Montant des primes	Aucun plafonnement.
Rachat de l'assurance	Rachat possible à tout moment (sous conditions de durée). Libre choix de la durée du contrat et de la date de versement des prestations.
Bénéficiaires en cas de décès	Peuvent être librement choisis et modifiés à tout moment. La plupart des assurances proposent dans leurs conditions générales une désignation standard des bénéficiaires.
Mise en gage	Possible quel que soit l'objectif.
Prêt sur police/Cession	Possible quel que soit l'objectif.